

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'étude de la programmation de la deuxième tranche d'équipement de la Station de Bellepierre, faisait état des difficultés de connaître la production exacte des stations, les compteurs à l'entrée des stations n'existant pas.

Cet équipement n'a pas été prévu pour la première tranche en cours de réalisation.

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement m'a adressé un projet d'avenant n° 2 à passer avec la C.E.T.E./S.E.G.E.F.O.M., titulaire du marché, pour la fourniture et la mise en oeuvre d'une chaîne de débit DEBIMAG.

Cet appareil associé à des compteurs à la sortie des installations de traitement vers les distributions, permettra de connaître avec une précision de l'ordre de 1 % :

- la quantité d'eau traitée ;
- la quantité d'eau envoyée dans le réseau de distribution ainsi que la quantité d'eau servant au lavage des filtres.

Cet avenant porte le montant nominal du marché de 124 747 080 Frs CFA, T.T.C. à 126 708 955 Frs CFA.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2313-24 du budget de 1972.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs de m'autoriser à passer avec la C.E.T.E./S.E.G.E.F.O.M. l'avenant en cause.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affiché
Saint-Denis le 15 novembre 1976
Paul A. Sieff
Le Secrétaire Général
M. B. Basset
Pour copie certifiée conforme
à l'inspecteur des Affaires Financières
R. Pessier